



Numéro – 69

### Le 5<sup>ème</sup> programme d'actions Nitrates.

Le 5<sup>ème</sup> programme d'actions Nitrates est désormais complet et applicable. Il remplace les 4<sup>èmes</sup> programmes d'actions départementaux qui étaient en application depuis 2009.

Il est constitué d'un volet national et d'un volet régional qui définissent l'ensemble des règles à appliquer. Le volet national est constitué de l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole modifié par l'arrêté du 23 octobre 2013. L'intégralité du département se situant en zone vulnérable, le 5<sup>ème</sup> programme s'applique dans toutes les communes de l'Oise.

Le volet régional est constitué par l'arrêté préfectoral du 21 août 2012 et celui du 23 juin 2014. Ces deux arrêtés établissent respectivement le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée pour la région Picardie et le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole en Picardie. Ce dernier arrêté précise et renforce certaines dispositions nationales et définit les mesures à mettre en œuvre dans les zones d'actions renforcées. La cartographie des 12 zones d'actions renforcées (périmètres de protection de captages destinés à la distribution d'eau potable) de l'Oise figurent en annexe de l'arrêté.

L'ensemble de ces textes est à votre disposition sur le site internet de la DDT de l'Oise à l'adresse suivante :

<http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/directive-nitrates-a1052.html>

Ces textes définissent notamment le contenu des plans de fumure et des cahiers d'épandage pour chaque îlot cultural, les capacités de stockage des effluents d'élevage, les calendriers d'interdiction d'épandage des différents types de fertilisants, les conditions d'épandage des effluents sur les sols en pente, au bord des cours d'eau, sur les sols détrempés et inondés, sur les sols gelés et enneigés, les règles concernant l'implantation des cultures intermédiaires pièges à nitrates pour couvrir les sols à l'automne ainsi que les modalités de calcul de la dose d'azote à apporter sur les cultures en fonction de l'objectif de rendement. Ils prescrivent aussi les conditions de réalisation de reliquats azotés en sortie hiver sur les cultures.

Pour les éleveurs qui ne disposent pas des capacités de stockage prévues, ils doivent se signaler à la DDT au service Eau-Environnement-Forêt avant le 1<sup>er</sup> novembre 2014 par courrier pour bénéficier des dérogations prévues au calendrier d'épandage pendant la réalisation de leurs travaux qui devront être achevés pour le 1<sup>er</sup> octobre 2016.



## Colza

Les cours sont en baisse de 8 €/t pour finir le mois à 342 €/t après être descendus jusqu'à 337 €/t. Cette remontée ne permet pas, loin s'en faut, de retrouver les niveaux observés auparavant (399 à 486 €/t).

## Tournesol

Les cours subissent un léger repli (- 5 €/t) avant de se stabiliser à 330 €/t, alors qu'ils se situaient entre 420 et 475 €/t les années précédentes.

## Pois protéagineux

Il n'y a pas eu de cotation en juin. Elles reprennent à la fin du mois à 246,5 €/t ce qui est, comme pour les autres productions, inférieur aux années précédentes (254 à 280 €/t).

### Productions animales

On observe une légère baisse pour les bovins et le lait, une stabilité pour le porc et des évolutions inverses pour les ovins et les œufs

## Bovins

Les cours sont en légère baisse (- 5 centimes par kg) soit 3,75 €/kg en fin de mois ce qui est proche du niveau de 2012 (3,80 €/kg) alors que 2013 et 2011 étaient respectivement à 4,30 et 3,27 €/kg.

## Porcins

Il y a eu peu de cotations, et seules les valeurs initiale et finale sont connues : 1,62 €/kg dans les 2 cas. Ce niveau est proche des 2 années précédentes (1,69 et 1,63 €/kg) alors que 2011 se situait à 1,44 €/kg.

## Ovins

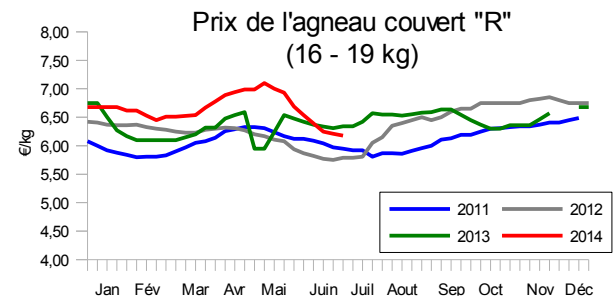
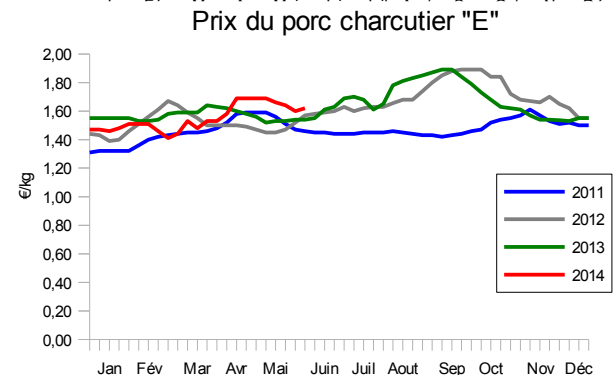
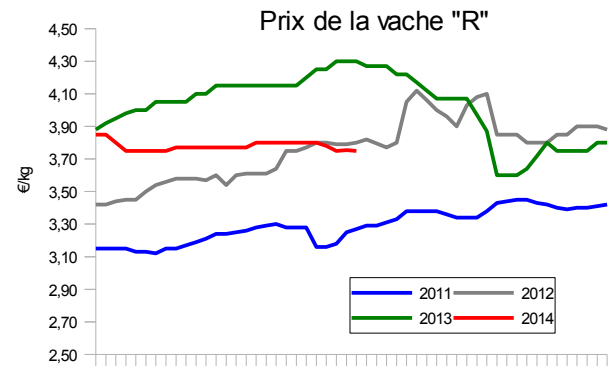
Les cours cèdent encore 51 centimes ce mois-ci pour finir le mois à 6,18 €/kg (- 92 centimes en 6 semaines) ce qui est proche des niveaux des années antérieures (5,79 à 6,34 €/kg).

## Lait

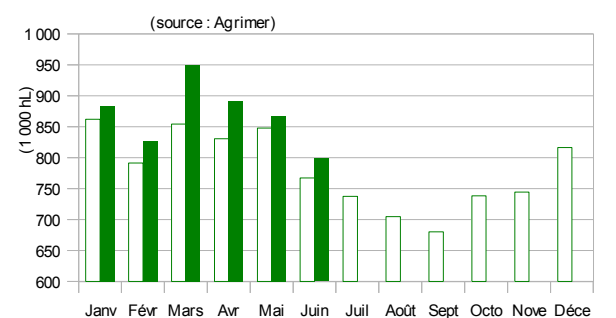
La collecte de juin (798 536 hL) est en baisse par rapport à celle de mars (- 69 000 hL) mais elle est sensiblement supérieure à celle de juin 2013 (+ 31 400 hL). Le prix était de 360,10 €/1000 L soit 1,22 € de moins que celui de mai et 12,75 €/1000 L de plus que celui d'avril 2013.

## Les œufs

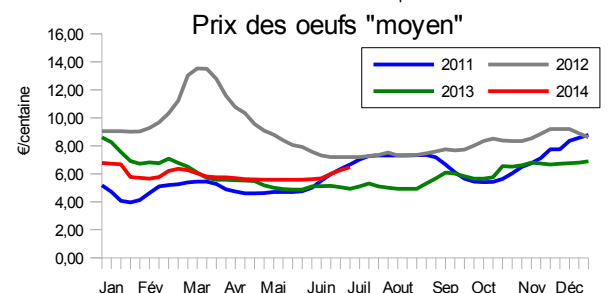
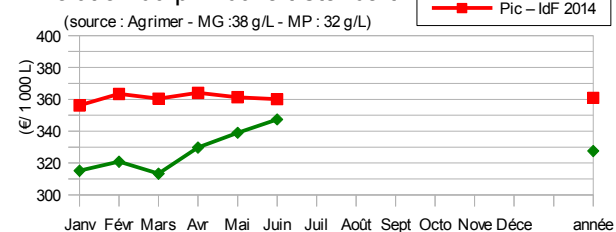
Les cours connaissent une hausse régulière de 90 centimes et ils finissent le mois à 6,47 €/centaine, un niveau intermédiaire par rapport aux 3 années précédentes (4,92 à 7,20 €/centaine).



### Evolution de la collecte de lait en Picardie - Ile de France



### Evolution du prix du lait standard



Le mois de juin a été légèrement plus sec (-11 mm soit - 19 %) et plus ensoleillé (+ 22 h soit 10 %) que la moyenne avec une température strictement conforme de 16 °C. La première décade a reçu la majeure partie des précipitations alors que la deuxième a été la plus sèche et la plus fraîche. Il y a eu 5 journées de chaleur (27 °C le 7 juin), 9 de pluie (dont 2 avec plus de 10 mm) et 3 jours d'orage et 3 de brouillard.

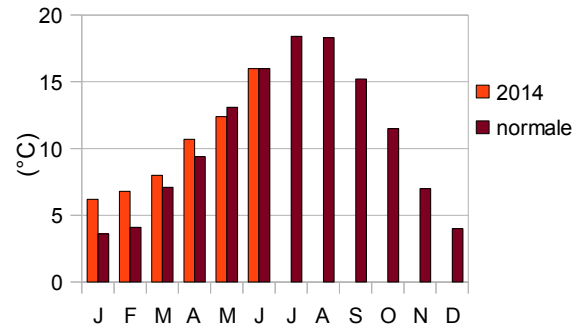
**Proverbe**

S'il pleut à la Saint Médard

Le tiers des biens est au hasard

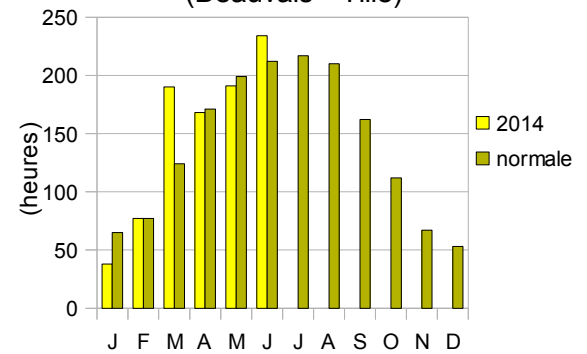
**Température 2014**

(Beauvais - Tille)

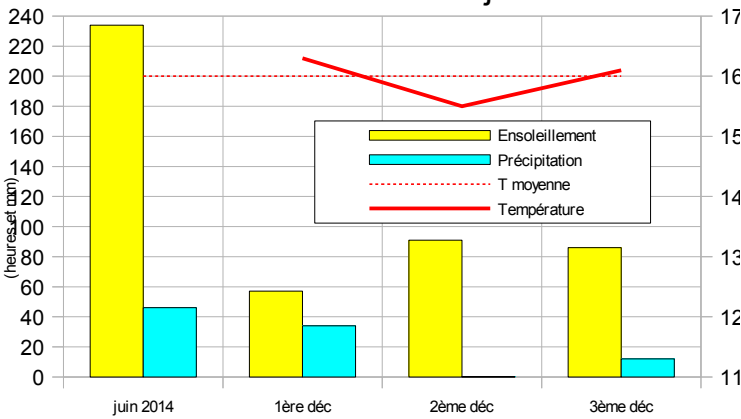


**Insolation 2014**

(Beauvais - Tille)

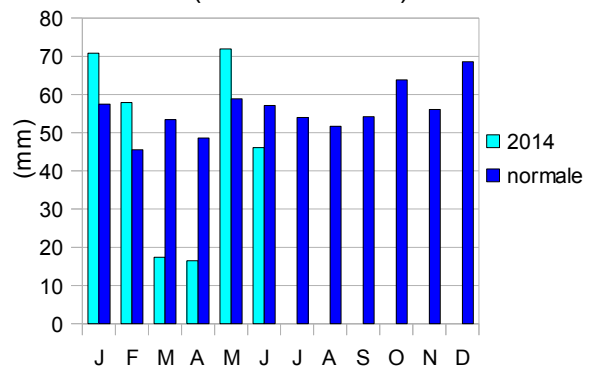


**Détail du mois de juin 2014**

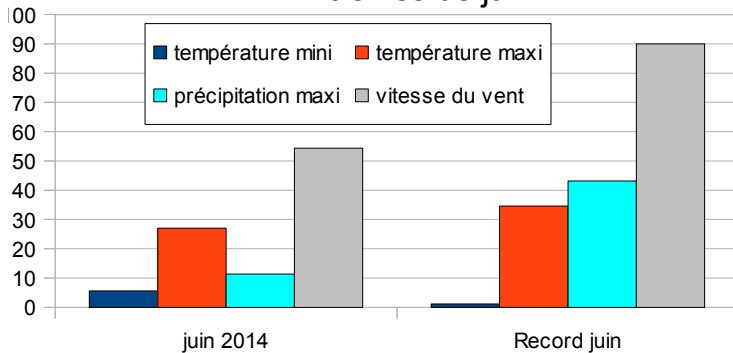


**Précipitations 2014**

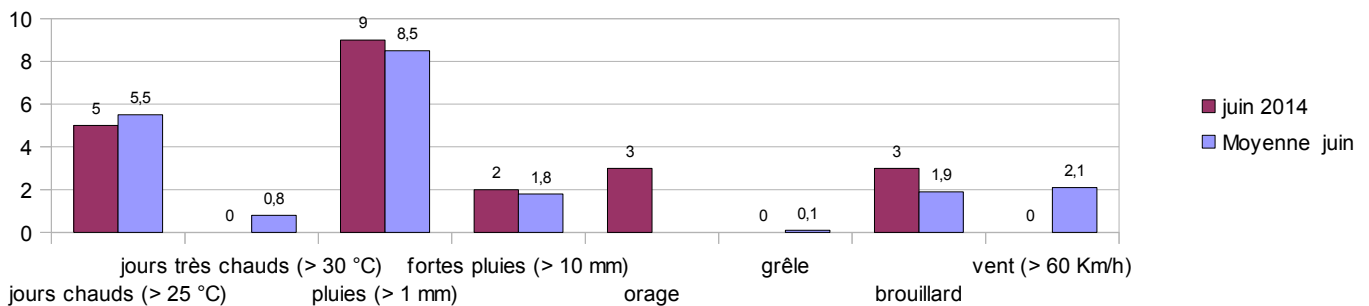
(Beauvais - Tille)



**Extrêmes de juin**



**Fréquence des évènements climatiques en juin**



Pour en savoir plus : sites internet  
 - de la DDT de l'Oise : <http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr>  
 - de la statistique agricole : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>  
 - de Météo France : <http://france.meteofrance.com>

Direction Départementale des Territoires  
 2, Bd Amyot d'Inville – BP 20317  
 60021 Beauvais cedex  
 Téléphone : 03 44 06 43 47 – Télécopie : 03 44 06 43 00  
 Courriel : [ddt@oise.gouv.fr](mailto:ddt@oise.gouv.fr)

Directeur de la publication : Jean-François TURBIL  
 Rédacteur : Olivier Renaud  
 Impression : DDT  
 dépôt légal : à parution  
 ISSN : 1260 - 8289